



**SÉANCE (ORDINAIRE OU EXTRAORDINAIRE)
Conseil d'établissement – École Bedford
Le 27 février 2024 à 18:00**

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école Bedford, tenue le 27 février 2024 à 18:00 dans le local B106, 3131 rue Goyer, Montréal H3S1H7.

PRÉSENTS :

M. Smaïl Bourouina, enseignant

Mme Yasmina Derhy, parent

Mme Suzy Roy, parent

M. Saïd Darraj, parent

M. Saïd Soali, parent

Mme Alice Burca, technicienne en service de garde

Formant quorum sous la présidence de Yasmina Derhy,

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur : Olivier Veilleux, directeur par intérim

Membres publiques :

M. Pierre-Benoit Cormier, enquêteur au ministère de l'éducation

Mme Sheila Roberge, enquêtrice au ministère de l'éducation

SONT ABSENTS :

Mme Adjoua Kouakou, enseignante

M. Mohamed El Khamlichi, parent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président(e), Yasmina Derhy, déclare la réunion ouverte. Il est 18h00.

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Mot de bienvenue et vérification du quorum
3. Désignation d'un secrétaire d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Période réservée au public
6. Adoption du compte rendu du 7 novembre 2023
7. Mot de la direction
8. Mot du représentant au comité de parents du CSSDM
9. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du CSSDM-(PTRDI)
10. Suivi budgétaire
11. Cellulaire en classe
12. Sorties éducatives (approbation)
13. Calendrier scolaire
14. Traitement des plaintes
15. Activités extrascolaires
16. Questions diverses
17. Levée de la réunion

2. Mot de bienvenue et vérification du quorum

Après un mot de bienvenue, la présidente commence la séance puisque le quorum était atteint.

3. Désignation d'un secrétaire d'assemblée

- M. Smaïl s'est porté volontaire.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour par la présidente, celui-ci est adopté à l'unanimité.

5. Période réservée au public

Les enquêteurs mandatés par le ministère de l'éducation étaient présents dans le cadre d'une enquête concernant le CSSDM et l'école Bedford.

6. Adoption du compte-rendu du 7 novembre 2023

La direction a annoncé quelques corrections à apporter au procès-verbal.

Mme Roy s'en chargera.

Le procès-verbal est ensuite adopté.


Initiales de la Présidence


Initiales de la direction

7. Mot de la direction

Le directeur donne quelques informations, il annonce que :

- il aime le milieu, les parents et les élèves.
- Il a comme soutient Mme Line Bellerose actuellement.
- Dans l'école, comme parascolaire, nous avons anglais à midi, du hockey cusum après l'école avec Simon et du soccer en accord avec la ville le mercredi.
- Le basket est terminé.
- Il y a aussi deux activités sportives avec Michel Plante.
- Nous avons des études dirigées pour les élèves qui ont besoin de soutien.
- Parmi les différentes mesures du ministère, nous avons à l'école le tutorat qui passe de 21 séances/semaine l'année dernière à 35 séances cette année. Les séances se donnent pour des groupes de quatre élèves au maximum et pour les trois compétences (math, lecture et écriture).

La direction rappelle le plan de rattrapage : l'équipe école s'est concertée pour cibler la façon de faire pour essayer de rattraper les journées perdues à cause de la grève. Ils ont opté pour le tutorat et ce sont eux même qui s'en chargent en plus de la récupération qui est à leur tâche. Nos enseignants ont à cœur l'enseignement des élèves.

M. Olivier précise que l'année dernière nous n'avions pas d'orthophoniste, mais récemment le CSSDM a fait un appel d'offre à la suite de ça l'école a retenu une compagnie privée, donc nous aurons un service d'orthophonie cinq jours/semaine jusqu'à la fin mai.

Notre psycho éducatrice étant en congé de maternité, elle sera remplacée par une étudiante en maîtrise en psychoéducation.

8. Mot du représentant au comité de parents du CSSDM

Mme Roy n'a pas assisté aux dernières réunions, car elle n'était pas disponible et son substitut non plus, puisqu'il n'a pas été averti pour la remplacer.

9. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du CSSDM – PTRDI

Le directeur nous rappelle le contexte particulier de la délocalisation.

Le conseil d'établissement devait être consulté le 27 janvier pour soumettre le PTRDI le 7 février, mais à causes des grèves, du plan de rattrapage à préparer et de beaucoup de gestion des émotions la consultation a été retardée.

Il présente aux membres l'annexe du PTRDI et procède à sa lecture.

Il explique que c'est une démarche administrative et qu'il faudra juste valider les informations déjà présentes.

M. Olivier apporte une correction sur le point de la délocalisation (Primaire vs préscolaire).

Il explique son travail sur les différents locaux et tout le plan préparé pendant la grève pour faciliter de la manière la plus optimale la délocalisation.

Les parents membres du CÉ parlent de leurs doléances et exposent leurs inquiétudes par rapport à la dite délocalisation.

Le directeur répond aux différentes questions et demande aux parents d'inscrire leurs commentaires sur le document dédié à ça qu'il transmettra au CSSDM.

Il rappelle que l'équipe école a été consultée et qu'il œuvre dans le but de limiter les impacts.
Les parents s'inquiètent sur le problème de transport engendré par la délocalisation, le stationnement des bus écoliers, l'heure d'arrivée et de départ de ces bus et l'impact sur la sécurité des élèves de l'école.
Le directeur rassure en disant s'ajuster pour palier tous les problèmes.

10. Suivi budgétaire

M. Olivier nous explique le sommaire de la situation financière.

Il précise que notre école est réputée défavorisée ce qui implique plus de financement.

Le directeur nous parle du plan d'effectif de l'école et des montants octroyés par le CSSDM pour les différents postes.

Les différents fonds nous permettent d'avoir des postes à 100%.

Il détaille l'utilisation des différents fonds.

Fonds 1 : pour les meubles, le sel pour la neige, le savon, le papier toilette et le concierge, etc.

Fonds 3 : on retrouve les salaires, ex : payer l'orthophoniste, etc.

Fonds 7 : on retrouve les salaires des TES, de l'ergothérapeute et pour payer les sorties, etc.

Fonds 8 : pour les projets, les sorties, le français et le parascolaire (ex : anglais), etc.

Fonds 4 : destination spéciale gérée par le CÉ.

Nous retrouvons dans ce fonds un montant de **29020\$** non dépensé depuis au moins 7 ans. C'était un don.

On verra pour son utilisation ultérieurement.

Fonds 9 : cahiers d'exercices.

Nous retrouvons (53860\$-2000\$) alloué au personnel du service de garde (pour les classes d'accueil qu'on a éliminées).

Fonds 6 : -13154\$ car pendant la grève, le service de garde était payé sans le financement des parents d'où le déficit.

Fonds 6 bis : le ministère octroie des allocations supplémentaires pour :

- L'achat de livres en classes
- Les sorties scolaires
- Le matériel informatique
- On peut se payer aussi de l'effectif, etc.

C'est un fonds contrôlé centralement : les salaires des enseignants de la direction et du soutien linguistique, mais il comprend aussi les libérations pour la suppléance et les études dirigées.

Le CSSDM produit un état pour voir si c'est conforme à la situation budgétaire.

Début : 524890\$ -----> fin : 46073\$

Ce dernier montant servira à éponger les déficits des autres écoles.


Le directeur nous explique les différents montants reportés pour l'année d'après et ceux qui ne sont pas réputés repris.

M. Saïd Soali propose d'optimiser nos façons de faire pour dépenser le maximum d'argent et faire profiter nos élèves.

11. Cellulaire en classe

Le directeur nous explique la directive du ministère concernant le cellulaire et les règles de conduites.


Initiales de la Présidence


Initiales de la direction

La présidente lit la proposition qui sera apportée comme changement aux règles de conduite de notre école.

La proposition est approuvée.

Des ateliers sont mis en place concernant la mise des photos sur les réseaux sociaux.

12. Sorties éducatives

Cinq sorties sont prévues :

- Le 06 février, sortie à la maison symphonique pour les 5èmes et 6èmes.
- Le 20 mars, sortie à la maison symphonique pour les 1ères, 2èmes, 3èmes et 4èmes.
- Le 01 mai, sortie au musée Pointe-à-Calière pour 6èmes et 5/6èmes.
- Le 03 mai, sortie au centre des sciences de Montréal pour les 4èmes.
- Le 31 mai, sortie Intermiel pour les classes du préscolaire.

Toutes les sorties sont approuvées par les membres.

13. Calendrier scolaire

Le ministère a apporté des changements au calendrier scolaire, notamment aux dates des bulletins.

La date du deuxième bulletin sera le 28 mars au lieu du 15 mars et la rencontre parents sera déplacée du 21 mars au 28 mars.

14. Traitement des plaintes

Le Directeur explique la méthode à suivre pour le traitement des plaintes : le plaignant s'adresse à la personne concernée ou à son supérieur. La direction analyse la situation et rendra une réponse.

Dans le cas où le parent est insatisfait, il pourra s'adresser au CSSDM directement et ce dernier donnera sa conclusion.

Si le parent est encore insatisfait, il pourra s'adresser au protecteur régional.

Si l'insatisfaction persiste, le parent communiquera avec le protecteur national.

La présidente précise que l'explication est disponible sur le site de l'école.

15. Activités extrascolaires

Le procès-verbal est ensuite adopté.


16. Questions diverses

Les parents veulent poser des questions sur le plan de rattrapage, car ils sont inquiets de l'impact qu'auront le Covid et la grève sur les apprentissages de leurs enfants.

17. Levée de la séance et date de la prochaine rencontre

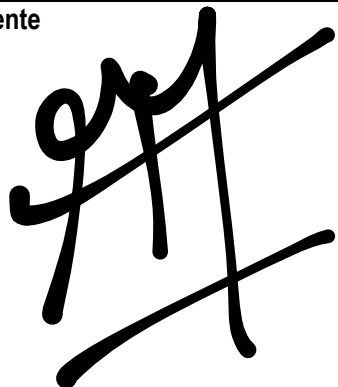
L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20:03 h.


Initiales de la Présidence


Initiales de la direction

La prochaine rencontre est prévue pour le 02 avril 2024.

Présidente

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several thick, sweeping strokes.

Directeur

A handwritten signature in blue ink, featuring a series of connected, wavy lines.